

DEC213971INEE

Décision portant nomination de Mme Gudrun Bornette en qualité de chargée de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Gudrun Bornette, Directrice de recherche, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour 30% de son temps de travail.

Mme Bornette représentera l'Institut écologie et environnement dans les instances nationales et internationales abordant les questions d'écologie de la santé et le déploiement du concept *One Health*.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Gudrun Bornette demeure affectée à l'UMR6249 Chrono-Environnement, Campus de la Bouloie, 15 route de Gray, 25000 Besançon.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

